

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **75 (1939)**

Heft 12

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Devant la mort d'un peuple.* — VAUD : *Education civique.* — *Dans les sections : Château-d'Oex. — Yverdon-Grandson. — A Yverdon. — Chœur mixte Vevey-Montreux. — Flûte douce.* — GENÈVE : *Comptes de la Caisse maladie et invalidité. — Association antialcoolique.* — NEUCHÂTEL : *Haute-paie.* — DIVERS : *Bonne éducation.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Le rôle du maître.* — J. B. : *A propos du nouveau plan d'études de l'école primaire genevoise.* — E. D. *Observations d'arbres en hiver.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

DEVANT LA MORT D'UN PEUPLE

La Tchéco-Slovaquie n'est plus. Hitler poursuit l'œuvre des philanthropes de Munich.

La Bohême de Jean Huss, de Comenius et de Mazaryk, mise au pas, n'est plus rien qu'une vague province nazifiée. Un foyer de culture qui n'a cessé de briller sous les pires oppressions s'est éteint.

Les arrêtés que notre Conseil fédéral a pris pour empêcher le peuple de faire entendre la voix de sa conscience ne nous autorisent pas à qualifier les actes du Reich comme des hommes libres devraient le faire.

Qu'on nous permette pourtant de dire tout notre déchirement devant la douleur d'un peuple et de nous incliner bien bas devant la victime sacrifiée à la lâcheté des nations. Les RÉDACTEURS.

VAUD

ÉDUCATION CIVIQUE

Nous rappelons aux présidents des sections que le sujet à mettre à l'étude pour les réunions de district du printemps a été choisi par l'assemblée des délégués S. P. R., pour le Congrès de Genève.

C'est : « Préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques ».

Cette étude vient à son heure, puisque partout en Suisse on se préoccupe vivement de former une jeunesse apte à accomplir toutes les tâches du citoyen dans une démocratie saine, et surtout capable de résister victorieusement à toute influence étrangère d'où qu'elle vienne !

C'est avec satisfaction que nous avons vu le Grand conseil, lui aussi, estimer nécessaire l'étude de cette importante question.

A ce sujet, relevons, avec un vif plaisir, les paroles élogieuses et encourageantes que M. Perret, conseiller d'Etat a prononcées sur le corps enseignant vaudois, lors de la discussion préliminaire sur cet objet.

Comme conclusion... répétons qu'il serait extrêmement regrettable que les droits civiques des instituteurs soient diminués par l'interdiction faite au corps enseignant (dans une seule commune, heureusement) d'entrer au Conseil communal. Le régent vaudois a le devoir et le droit de participer à la vie civique pour la connaître et la faire connaître. R.

DANS LES SECTIONS

Château-d'Oex. Soirées scolaires. — Comme Vevey, notre localité ne connaît pas la tradition des soirées annuelles. L'année 1938-39 aura donc été exceptionnelle à cet égard, puisque trois soirées scolaires ont été offertes au public en trois mois.

Le 17 décembre 1938, les neuf classes du Collège primaire ont donné une importante soirée à la Grande salle, dont le bénéfice total a été versé à la très ancienne œuvre des Soupes scolaires et au lait pasteurisé distribué depuis dix ans dans nos classes. Ainsi, soupe et lait ont leur avenir assuré pour deux ans.

Le 15 février 1939, M. Rousseil, maître p. sup., donnait avec sa classe une autre soirée au profit du fonds de course, en pensant naturellement aux bords de la Limmat.

Enfin, le 10 mars, M. Favrod, instituteur, et ses élèves se produisaient à leur tour dans la salle du Conseil communal, aussi dans l'espoir de voir l'exposition de Zurich.

Autorités, parents, amis des enfants ont témoigné une grande sympathie aux organisateurs et acteurs de ces manifestations en y assistant nombreux.

Résultat financier très encourageant, joie des enfants, intérêt de tous pour l'école, tel est le bilan de ces soirées scolaires dont le souvenir sera toujours agréable à évoquer. A. F.

Yverdon-Grandson. — Pas de leçon de gymnastique en mars. Prochaine leçon pour instituteurs le vendredi 28 avril à 17 heures, au local habituel.

A YVERDON

J. Burdet, notre talentueux collègue, dirigera dimanche 26 mars un grand concert donné par le *Chœur mixte d'Yverdon* et le *Petit Chœur des écoles primaires*. On entendra, pour la première fois en Suisse romande, le 3^e Motet de J.-S. Bach, pour 5 voix mixtes, a cappella.

Une occasion d'entendre de la belle musique à ne pas manquer.

CHCEUR MIXTE VEVEY-MONTREUX

Les auditions de musique religieuse auront lieu le dimanche 26 mars, à la *Cathédrale* à 17 heures ; au *Temple de Clarens* à **20 heures 30** (et non à 10 h. 30 comme l'a annoncé par erreur le *Bulletin* de samedi dernier).

FLUTE DOUCE

Le succès remporté par le précédent cours de flûte douce, durant l'hiver qui finit, nous engage à en organiser un second, qui débutera le samedi 22 avril. Il comprendra deux cours de douze leçons chacun : un cours élémentaire, de 14 à 15 heures, et un cours de perfectionnement, de 15 à 16 heures, chaque samedi. Les inscriptions seront reçues au Secrétariat du Conservatoire, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Délai d'inscription, le 17 avril, en indiquant le cours désiré.

Prix : cours élémentaire, Fr. 8.— ; cours de perfectionnement, Fr. 12.—.

Direction : M. Aeschmann.

GENÈVE**CAISSE-MALADIE ET INVALIDITÉ
DES INSTITUTEURS GENEVOIS****Résumé des Comptes d'exploitation de 1938**

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
	Fr.	Fr.
I. Compte de Caisse.		
Solde en caisse à fin 1937	2 730.20	
Cotisations des sociétaires (mars-déc.) 1938	3 612.—	
» » » avance pr. 1939	558.—	
Amendes statutaires	20.—	
Subside fédéral pour 1938	578.50	
» cantonal pour 1938	316.50	
Parts des sociétaires aux frais médicaux . .	1 059.35	
Revenus perçus par Caisse	254.50	
Honoraires de MM. les médecins		2 496.90
Factures de pharmacie		1 145.45
Autres moyens curatifs		446.—
Hospitalisations diverses		148.—
Indemnité au décès		200.—
Frais généraux d'administration		374.75
Réassurance — Tuberculose		414.80
Placement de fonds		2 000.—
Solde en caisse en clôture d'exercice . . .		1 903.15
Total	9 129.05	9 129.05

II. Opérations de clôture d'exercice.

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
	Fr.	Fr.
Solde du compte de Caisse (compte de chèques postaux)	1 903.15	
Intérêts crédités en comptes d'épargne . .	859.85	
Placement de fonds	2 000.—	
Cotisations de 1938 perçues en 1937 . . .	597.—	
Solde de l'exercice précédent en compte de chèques postaux		2 730.20
Cotisations pour 1939 perçues dans l'exercice 1938		558.—
Bénéfice net de l'exercice, pour balance . .		2 071.80
Total	<u>5 360.—</u>	<u>5 360.—</u>

III. Bilan en fin d'exercice 1938.

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
	Fr.	Fr.
a) Portefeuille :		
3 actions pharmacies coopératives pop. .	9.—	
1 Certif. Dépôt 4¼% C. hyp. N° 41613 . .	5 000.—	
1 " " 4% " " " 3283	10 000.—	
3 Oblig. 4% Genevois 1937 N°s 17227-29.	3 000.—	
14 " 2% Banque de Genève	3 847.50	
b) Epargne :		
Caisse d'épargne Livret N° 763	7 136.95	
Caisse hypothécaire Livret N° 4988 . . .	5 522.80	
c) Solde en compte courant (chèques post.)	1 903.15	
Cotisations 1939 payées d'avance en 1938 .		558.—
Fonds social à ce jour, pour balance . . .		35 861.40
Total	<u>36 419.40</u>	<u>36 419.40</u>

IV. Situation en fin d'exercice 1938.

Fonds capital à fin 1937.	Fr. 33 789.60
Augmentation par boni 1938	» 2 071.80
	<u>Fr. 35 861.40</u>

Sauf erreur ou omission.

Genève, le 1^{er} mars 1939.

Le trésorier : Edm. MARTIN.

N. B. — Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du lundi 27 mars, à 19 h. 45, restaurant du Coq d'Or, Rive.

Le Comité.

Rapport du Trésorier pour l'exercice 1938.

Chers Collègues,

C'est avec plaisir que nous vous présentons, cette année encore, un résumé de nos comptes d'exploitation bouclant par un boni de

2071 fr. 80. Ce résultat très satisfaisant est dû, en grande partie, à l'excellent esprit de compréhension mutualiste qui anime la plupart de nos sociétaires. Malgré le choc reçu par la démission de tout un groupe de nos membres, notre Caisse-maladie n'en a pas moins continué, sans grand bruit, son chemin d'œuvre utile, intervenant aussi libéralement que n'importe quelle association similaire dans les cas lui paraissant dignes d'intérêt. Le rapport de notre dévoué président relatera, en de plus amples détails, les faits principaux de l'exercice que nous clôturons aujourd'hui. Notons simplement en terminant ces quelques considérations que notre Fonds capital s'élève à ce jour à 35 861 fr. 40. Il permet donc d'envisager sans trop d'appréhension un avenir qui s'avère de plus en plus difficile : la société de gestion de la Banque de Genève pouvant réserver encore de douloureuses surprises et la baisse constante du taux de l'argent ayant également sa répercussion sur le rendement de notre petit capital.

Raisons de plus pour rester fidèles à une institution, modeste il est vrai, mais utile et bienfaisante.

Genève, le 1^{er} mars 1939. *Le trésorier* : Edmond MARTIN.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Les membres de l'Association antialcoolique du corps enseignant genevois sont cordialement invités à l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu le mercredi 29 mars, à 20 h. 30, au restaurant sans alcool de Plainpalais, rue de Saussure N° 6, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 4 mai 1938.
2. Rapport du président.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificateurs des comptes.
5. Election au comité d'un membre du corps enseignant secondaire.
6. Nomination des vérificateurs des comptes.
7. Adjonction aux statuts.
8. Un moyen positif de lutte contre la prostitution. Conférence de M. le D^r Droin.

L'assemblée sera précédée d'un repas en commun à 19 heures, au restaurant sans alcool de la rue de Saussure. Prière de s'inscrire auprès de Mlle M. Géroudet, régente, Boulevard Carl Vogt 85, téléphone N° 5 39 47, avant le mardi 28 mars. Prix du repas, 2 fr. 50.

Nous prions nos membres de venir nombreux pour soutenir le comité dans sa lutte contre l'alcoolisme et dans sa propagande pour

l'utilisation rationnelle des fruits. Que chacun paie joyeusement sa cotisation en utilisant le chèque postal qui accompagne la convocation, les extraits du rapport présidentiel et le rapport financier !

Pour le comité :

Le président : H. COEYTAUX.

NEUCHÂTEL

HAUTE-PAIE

Les instituteurs et institutrices qui ne sont pas encore au bénéfice du maximum de la haute-paie recevront, cette année, une annuité inférieure à celle de l'année dernière. A la veille du paiement du premier terme trimestriel, il nous paraît utile de donner quelques renseignements sur la nécessité de cette mesure qui n'entraînera de perte pour personne. Rassurons-nous.

Pour comprendre la situation, nous devons rappeler tout d'abord les dispositions légales et modalités d'application se rapportant à la haute-paie, sous les trois derniers régimes, soit ceux de 1921, 1935 et 1936.

La loi de 1921 fixait le départ de la haute-paie au *neuvième semestre* de service ; elle était répartie en seize annuités de 150 fr. (75). Le second chiffre concerne les institutrices. Maximum dès la 20^e année d'enseignement.

En 1935, même nombre d'annuités, mais de 135 fr. (60) seulement, à partir du *septième semestre*. Maximum, dès la 19^e année.

La loi de 1936 actuellement en vigueur fixe comme point de départ le *cinquième semestre*. Le maximum qui est le même qu'en 1935 (2160 et 960) est réparti en 20 annuités de 108 fr. et 48 fr. Il est atteint dès la 22^e année de service, ce qui est trop tardif, comme cela a été remarqué souvent, mais il y a une avance de deux années sur le régime de 1921, quant au point de départ. Notons en passant que le premier semestre est celui qui commence le 1^{er} janvier de l'année qui suit l'entrée en service (Art. 2). Cela évite les complications de calculs provenant de fractions d'année.

Sous la loi de 1935, le montant de la haute-paie atteint au 31 décembre 1934 a été augmenté d'une annuité de 135 fr. (60). Ainsi pour 5 annuités acquises au 31 décembre 1934, la haute-paie de 1935 a été de $5 \times 150 + 135$ fr. = 885 fr. pour les instituteurs et de $5 \times 75 + 60$ fr. = 435 fr. pour les institutrices.

En 1936, grand bouleversement. Les nouveaux traitements initiaux, 4440 fr. et 3300 fr., ainsi que les modalités de la haute-paie indiquées plus haut sont appliqués à jeunes et vieux. Il y a de plus, comme l'année précédente, une réduction temporaire fixée pour 1939 à 5 % au lieu de 6 %. Nous la laissons dans l'ombre pour le moment.

La haute-paie ayant été avancée de deux ans, il semble que

les bénéficiaires d'une haute-paie, au 31 décembre 1935, auraient dû jouir de cet avantage. Si tel avait été le cas, dans l'exemple ci-dessus, l'intéressé aurait touché en 1936 six annuités acquises au 31 décembre 1935, l'annuité de 1936 plus deux annuités de réajustement. En réalité, il lui a été versé le montant des sept premières annuités, soit 918 fr. (408) se décomposant comme suit : $6 \times 135 = 810 + 108 = 918$ fr. ($6 \times 60 = 360 + 48 = 408$).

Dans l'esprit du législateur, cet avancement de deux années ne devait profiter qu'aux titulaires nommés à partir du 1^{er} janvier 1936. Mais sur requête du Comité central de la S. P. N. le Département de l'instruction publique a fini par faire une concession d'une année. Pour des raisons budgétaires, cette opération de réajustement ne s'est effectuée qu'en 1937 et 1938, par deux versements supplémentaires de 135 fr. et 60 fr. A première vue, il semble que ce double versement constitue un redressement de deux années ; il n'en est rien, et l'on s'en rendra compte par l'examen des trois tableaux suivants.

Le premier indique les paiements tels qu'ils ont été effectués jusqu'en 1938 ainsi que celui de l'année courante. Le second montre la succession des versements si le réajustement avait eu lieu en 1936 plutôt qu'en 1937 et 1938. Quant au troisième, il révèle que la haute-paie ne serait plus en avance d'une année sans les deux suppléments de 1937 et 1938.

	I	II	III
1936	918 (408)	1053 (468)	918 (408)
1937	1161 (516)	1161 (515)	1161 (516)
1938	1404 (624)	1269 (564)	1269 (564)
1939	1377 (612)	1377 (612)	1377 (612)
	<u>4860 (2160)</u>	4860 (2160)	<u>4725 (2100)</u>

Il ressort du tableau I que l'annuité pour l'année courante est plus faible que celle de 1938 ; elle est en diminution de 27 fr. pour les instituteurs et de 12 fr. pour les institutrices qui n'ont pas encore atteint le plafond de la haute-paie.

Cette diminution n'est pas réelle puisque les totaux des deux premiers tableaux sont égaux et que le montant de la quatrième annuité est le même dans les deux processus (1377 et 612).

A quoi rime donc, nous a-t-on dit, cette annuité de 135 fr. (60) payée en 1938 et retranchée en 1939 ? Elle sert simplement à réparer une progression arithmétique qui a perdu la tête, c'est-à-dire son premier terme. Le réajustement comporte, en effet, une progression de quatre termes de 135 fr. Remarquons, toujours dans le tableau I, que le terme initial manque puisque l'annuité de 135 fr. n'a pas été payée en 1936 ; par contre elle est intégrée deux fois dans celle de 1938. Si nous retranchons ce terme supplémentaire pour le transférer

à la tête de la colonne, tout rentre dans l'ordre, et notre premier tableau devient conforme au second qui indique la marche normale des paiements. Ce transfert qui nécessite une diminution de l'annuité 1939 n'est donc qu'une simple opération comptable.

L'on verra, par l'examen du tableau III, qu'un seul versement de 135 fr. n'aurait que la valeur d'une allocation passagère. Il n'en serait pas résulté l'avancement d'un an que l'on recherchait.

Dès 1940, la haute-paie reprendra son allure normale. Chaque terme sera augmenté annuellement de 108 fr. (48) jusqu'à concurrence des maxima.

Il convient de remarquer que nous ne sommes pas seuls à bénéficier du rajeunissement de la haute-paie. La mesure a été appliquée par le Conseil d'Etat à d'autres catégories de titulaires des fonctions publiques, mais pas aux fonctionnaires, car ceux-ci jouissent depuis longtemps d'un statut qui fixe le point de départ au cinquième semestre. Par contre la répartition en 20 annuités est une disposition d'ordre général.

Pour terminer, établissons le chiffre net des annuités de 1939 dont le montant brut figure dans l'exemple dont nous nous sommes servi.

Au taux de 5 %, la réduction sera de 68 fr. 85 sur 1377 fr. et de 30 fr. 60 sur 612 fr. L'annuité sera ainsi ramenée à 1308 fr. 15 et 581 fr. 40, soit 327 fr. et 145 fr. par trimestre. Ces deux dernières sommes sont arrondies. Les fractions abandonnées seront récupérées, à la fin de l'année.

J.-Ed. M.

Nous sommes dans l'obligation de renvoyer à huitaine la publication de la Chronique Jurassienne.

Réd.

DIVERS

BONNE ÉDUCATION

Dans les écoles américaines, les écoliers prêtent, au début de chaque année, le serment suivant : « Je jure, durant toute l'année qui vient, de ne détruire ni les arbres ni les fleurs, de protéger les petits oiseaux, de respecter la propriété d'autrui, de parler correctement, de ne cracher ni dans les tramways ni dans la rue, et de ne pas jeter de papiers dans les squares et les jardins publics ».

Je pense que les nôtres ont aussi besoin de leçons de ce genre, même sans serment, à voir le nombre de papiers et de pelures d'oranges qui ornent parfois les préaux, leur route habituelle ou le trottoir.

Je pense aussi que les grandes personnes — ces grands enfants — qui laissent au coin d'un bois ou sur un beau pré vert les souvenirs grasseyés de leur pique-nique mériteraient contravention pour conduite indécente envers la nature qui leur prodigue des joies pures dans leurs heures de loisir.

L. Cz.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE ROLE DU MAITRE

Ceux d'entre nous qui acceptent un poste de maître se trouvent en présence de deux exigences en apparence contradictoires : d'une part, nous devons respecter le développement encore embryonnaire de ceux qui nous sont confiés et prendre au sérieux la tâche qui nous incombe de leur aider à acquérir un jugement indépendant ; d'autre part, nous devons rester fidèles à notre conception de la société humaine et aux conséquences éducatives qui en découlent. Il en résulte que nous ne pouvons faire de propagande en faveur de tel ou tel parti politique, ni imposer à la génération nouvelle aucun des programmes tout faits, élaborés par des adultes en conflit entre eux, pour la solution de problèmes immédiats ; mais cela n'exclut pas que nous ayons le droit et le devoir de chercher à mettre nos institutions pédagogiques en harmonie avec une conception élevée de la société humaine et de sa nature. Même si nous écartons l'esprit de parti, nous ne pouvons pas ne pas influencer le point de vue des enfants à qui nous apportons notre enseignement. Voir clairement en quoi consistera cette influence est un devoir pour nous-mêmes et pour les autres. Si nous nous fixons comme idéal d'organiser la société de façon à permettre à chaque être humain de se développer aussi complètement que possible, il nous faut faire en sorte que cet idéal soit résolument mis en pratique et présenté comme une règle de vie au sein de nos institutions pédagogiques. Il nous faut viser à faire de l'école une communauté active en relation vivante avec la communauté plus vaste dont elle fait partie. Il nous faut faire de la coopération une réalité quotidienne en donnant à chaque individu le sentiment qu'il est responsable à l'égard du tout et qu'il doit prendre part aux décisions concernant sa vie et celle de ses camarades. Il nous faut établir comme règle l'indépendance de pensée et d'expression et habituer les jeunes à recourir à la discussion et à la persuasion plutôt qu'à l'autorité imposée. Le respect de la conscience individuelle doit être considéré comme allant de soi. De cette façon, la démocratie, au sens le plus profond du terme, fera véritablement partie intégrante de la mentalité des élèves de nos institutions pédagogiques. Ils passeront de l'école au monde plus large sans avoir à procéder à une révision des valeurs fondamentales et seront outillés pour jouer leur rôle dans le grand effort collectif consistant à mettre sur pied une société basée sur ces valeurs.

Il nous faut aussi proposer cet idéal démocratique auquel nous visons essentiellement comme objet d'études rationnel. Cette obligation demeurerait par excellence celle des écoles, même dans un monde où toutes les institutions serviraient le but éducatif qui se

trouve à la base d'une société organisée. Renforcé par son application pratique dans la vie journalière, il n'y a pas de doute que cet idéal démocratique exercerait une influence puissante sur les générations à venir. C'est pourquoi nous sommes prêts à encourir le reproche de chercher à déterminer à l'avance, dans une certaine mesure, leur attitude fondamentale à l'égard de la vie. Acceptons ce reproche et répliquons que le droit de travailler pour la démocratie de cette façon-là est la condition essentielle de notre acceptation à jouer le rôle de maîtres. Mais n'oublions pas que le point de vue que nous tentons d'inculquer comprend également le droit de critique et de refus, même en matière de principes fondamentaux.

Si, comme nous le croyons, cette conception de la vie sociale est adaptée aux besoins et aux aspirations d'êtres humains en formation et aux exigences de la société, alors point n'est besoin de chercher à l'imposer. Il suffira de la présenter à la fois comme sujet d'expérience et comme objet d'étude et de laisser l'action elle-même se manifester par des voies diverses chez chaque membre vivant de la génération montante.

(Passages extraits de l'exposé de principes de 1936 de la Ligue internationale pour l'Education nouvelle.)

A PROPOS DU NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE GENEVOISE

L'U. I. P. G. — Dames demande qu'avant d'étudier les programmes proposés, on examine attentivement la distribution du temps par semaine. Nous avons calculé que si nous respectons rigoureusement l'horaire des branches spéciales, si nous tenons compte du temps consacré aux émissions radio-scolaires, aux séances de cinéma, aux visites médicales, etc. — et nous ne pensons pas que ce temps soit inutilement employé — il reste pour l'enseignement du français non pas neuf heures, mais quatre ou cinq heures par semaine. Comment faire entrer dans ces quatre ou cinq heures la lecture, la composition, le vocabulaire, la conjugaison, la grammaire, et les nombreux exercices nécessaires à l'acquisition de chaque nouvelle notion ?

Nous manquons du temps suffisant et nous travaillons dans une précipitation fatigante, néfaste à une atmosphère sereine, à un travail profond.

Une autre raison encore nous pousse à demander la revision de l'horaire : la nécessité urgente de disposer de plus de temps pour l'éducation morale de nos élèves. Entendons-nous bien. Il ne s'agit nullement de réintroduire la « causerie morale » du lundi matin, ni aucun enseignement moral codifié par un manuel et donné à heures fixes.

Mais nous sommes de plus en plus convaincues que meubler l'intelligence de nos élèves ne suffit pas pour en faire des individus

utiles à la collectivité. Il faut surtout former des caractères. Il faut développer chez nos élèves le bon sens, l'esprit critique, un jugement indépendant. Il faut éveiller en eux le sens de la solidarité et celui de leur responsabilité personnelle.

Le triomphe de la force brutale, auquel nous assistons, n'est-il pas permis, en partie, par l'égoïsme, par la lâcheté de la masse des « braves gens » ?

Cette éducation du caractère que nous souhaitons, cette lutte contre l'égoïsme, cet éveil dans l'âme des enfants d'un idéal de collaboration et de tolérance, se feront lentement par l'atmosphère de la classe, par l'attitude de l'éducateur, par des entretiens à propos d'un mot, d'un geste ou d'un événement inattendu.

Il faut pouvoir, lorsque l'instant est là où s'ouvrent les cœurs, s'arrêter, guider les réflexions, éveiller les bonnes volontés. Et pour cela, il ne faut pas être pressé, harcelé par un horaire trop rigide, où n'arrivent pas à prendre place, déjà, les disciplines inscrites au programme.

J. B.

OBSERVATIONS D'ARBRES EN HIVER (suite.)

Action des agents physiques. Tropismes.

Un tropisme, pour un végétal, est une tendance à s'accroître dans une direction déterminée, sous l'impulsion d'un agent physique. Pour la forme des arbres, c'est la pesanteur et la lumière qui comptent le plus.

Le géotropisme des tiges est négatif, autrement dit, les tiges s'accroissent dans le sens opposé à celui de la pesanteur. Il est total pour les troncs ; ainsi, les arbres sur les pentes ne sont-ils pas perpendiculaires au sol, mais bien verticaux ; à moins qu'interviennent d'autres facteurs. Celui des branches charpentières est affaibli, elles font un angle, variable selon les espèces, avec la verticale. Les petites branches, au moins les latérales, paraissent souvent insensibles à cette action, elles se dirigent dans tous les sens.

Dans le peuplier d'Italie, le géotropisme affecte également toutes les branches qui forment entre elles des angles aigus et réguliers. Chez le tilleul, l'angle est plus ouvert, mais les rameaux encore régulièrement dressés et serrés donnent à la silhouette de l'arbre cette forme en éventail caractéristique. Chez le noyer, au contraire, cet angle est très variable et les branches souvent très désaxées.

Les rameaux pendent simplement dans les formes dites pleureuses ; ils ont, au contraire, un géotropisme manifeste chez le marronnier. Le géotropisme s'acquiert par une branche latérale quand la flèche disparaît. Vient un bourgeon terminal à être lésé, la croissance du végétal en est modifiée, le flux de sève se dirige dans une branche subalterne qui se redresse.

Le phototropisme ou réaction à la lumière contribue à donner à l'arbre son aspect particulier. Il est positif pour les tiges qui par conséquent s'allongent, lorsqu'elles sont à l'ombre, vers la lumière. Il en résulte que les individus exposés en pleine lumière s'accroissent moins que ceux qui poussent en forêt. La faible luminosité des sous-bois provoque l'élancement des troncs et le dessèchement des branches

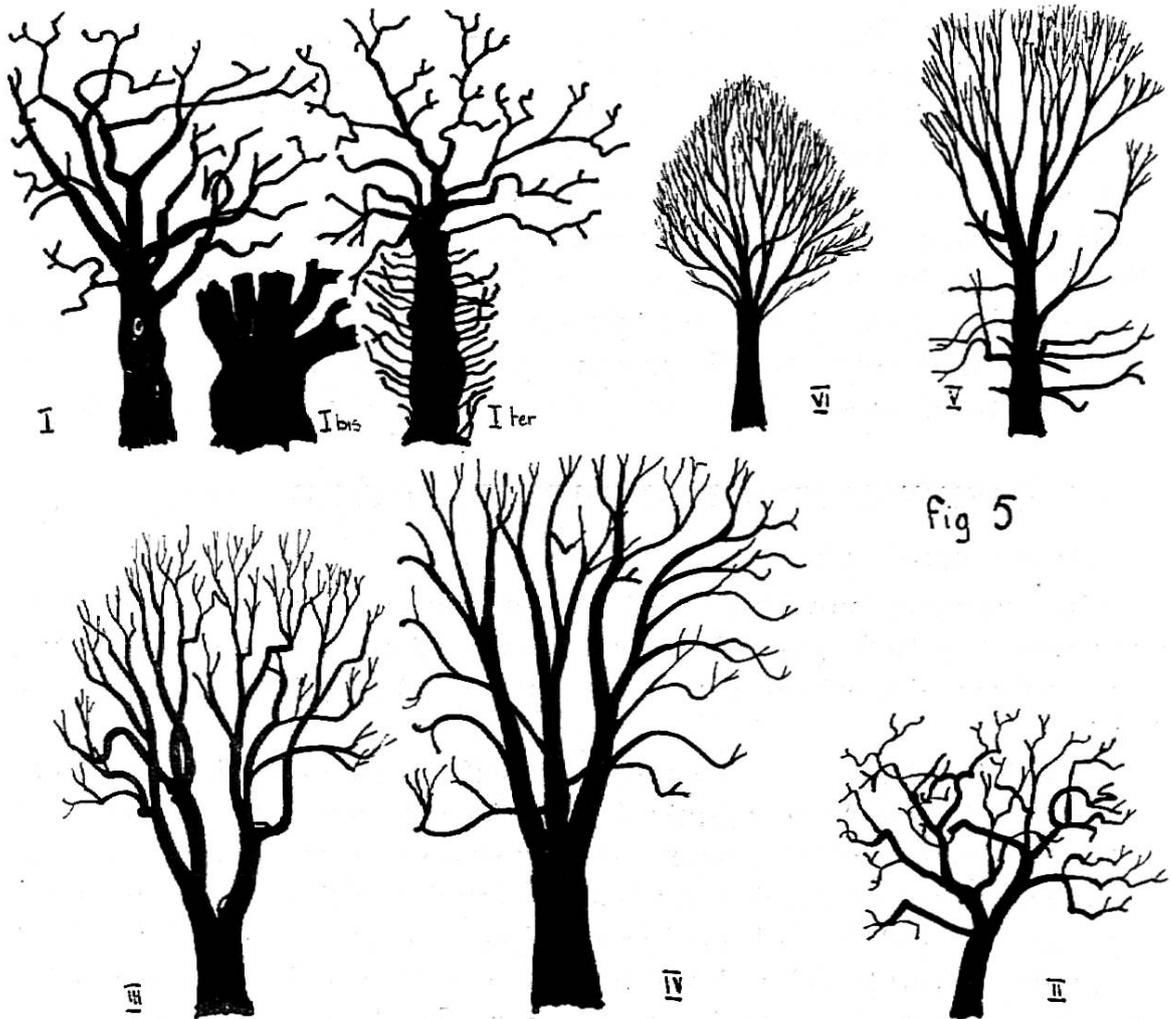


fig 5

basses. Une forte différence entre le côté ombre et le côté lumière est nécessaire pour que le végétal réagisse, sans quoi tous les arbres isolés seraient penchés vers le sud. Le phototropisme intervient cependant pour provoquer, par la réverbération, l'inclinaison de bien des végétaux au-dessus des nappes d'eau. Tous n'y sont d'ailleurs pas également sensibles, et un peuplier noir s'inclinera là où un aulne, par exemple, restera vertical. Il cause aussi la croissance dissymétrique des plantes à la lisière des bois et des individus d'un bosquet.

Reconnaissance des arbres.

Il faut un œil exercé pour reconnaître un arbre à sa silhouette. Au début, nous n'examinerons que les arbres isolés, non taillés,

typiques. Surtout nous n'irons pas dans un parc : nous ne sommes pas à notre aise parmi les ginkgos, les magnoliers, les tulipiers, les ailanthes, quand ils sont défeuillés. Même ailleurs nous serons **prudents** avant d'affirmer et, en cas d'incertitude, nous irons sous l'arbre. Nous chercherons les feuilles mortes qui auront pu persister. Souvent, des restes desséchés pendant aux branches nous renseigneront : le hêtre porte encore des faînes, l'aulne ses petits cônes noirs, les érables, souvent, une foule de leurs diakènes, les platanes femelles leurs fruits globuleux.

Voici comme exemple, quelques silhouettes rapidement esquissées et commentées (Fig. 5).

1. Chênes : Troncs rugueux, bosselés ; branches charpentières irrégulières, coudées, contournées ; ramifications désordonnées ; ultimes rameaux courts ;

1 *bis* est le tronc difforme et trapu d'un autre individu à cime plus étalée, aux branches retombant jusqu'au sol. ;

1 *ter* est un chêne émondé, dans la campagne ; les bourrelets de cicatrisation du tronc produisent de nombreux rejets.

2. Noyer : Tronc court et déjeté ; charpente contorsionnée ; branches tortueuses, anguleuses ; arbre encore plus tourmenté que le chêne, plus petit ; écorce blanchâtre ; cime arrondie.

3. Ormeau : Tronc un peu court pour un orme ; belles charpentières typiquement courbées ; branches maîtresses élancées ; dernières ramifications serrées ; plusieurs cicatrices de grosses branches.

4. Platane : Superbe exemplaire ; tronc prolongé par trois charpentières typiquement dressées et vigoureuses ; cime large et haute ; tendance au redressement des branches latérales extérieures.

5. Hêtre : Tronc très élancé nombreuses branches basses irrégulières et anguleuses, mais sommet typique, en éventail ; les branches semblent rapportées, ressoudées au tronc ; écorce lisse, claire.

En forêt, le fût serait beaucoup plus élevé, cylindrique et lisse, par suite de la disparition des branches basses.

6. Tilleul : Petit exemplaire caractéristique, très rameux ; petites branches et rameaux denses ; angles des fourches assez aigus et très réguliers ; cime nettement ovoïde.

Examen des rameaux et des bourgeons.

Toutes les essences ne se prêtent pas également bien à cet examen. Les espèces de choix pour l'observation et le dessin sont le marronnier et le hêtre.

Le marronnier a des rameaux épais, massifs, et les plus gros bourgeons visibles actuellement. Les écailles des bourgeons, brunes et lustrées extérieurement, sont enduites d'une substance résineuse dont on peut se débarrasser en partie en les plongeant dans un verre

d'eau de soude. Plus on enlève d'écaillés et plus ces écaillés ressemblent aux feuilles protégées, duveteuses, chiffonnées de l'intérieur. Ces écaillés sont donc des feuilles modifiées, protectrices. Non pas tant contre le froid qui pénètre les bourgeons, mais contre l'excès d'humidité propagatrice de pourriture et, aussi, contre la sécheresse, la grande ennemie des plantes. Aussi, dans les pays tropicaux est-ce pendant la saison sèche que les arbres sont défeuillés.

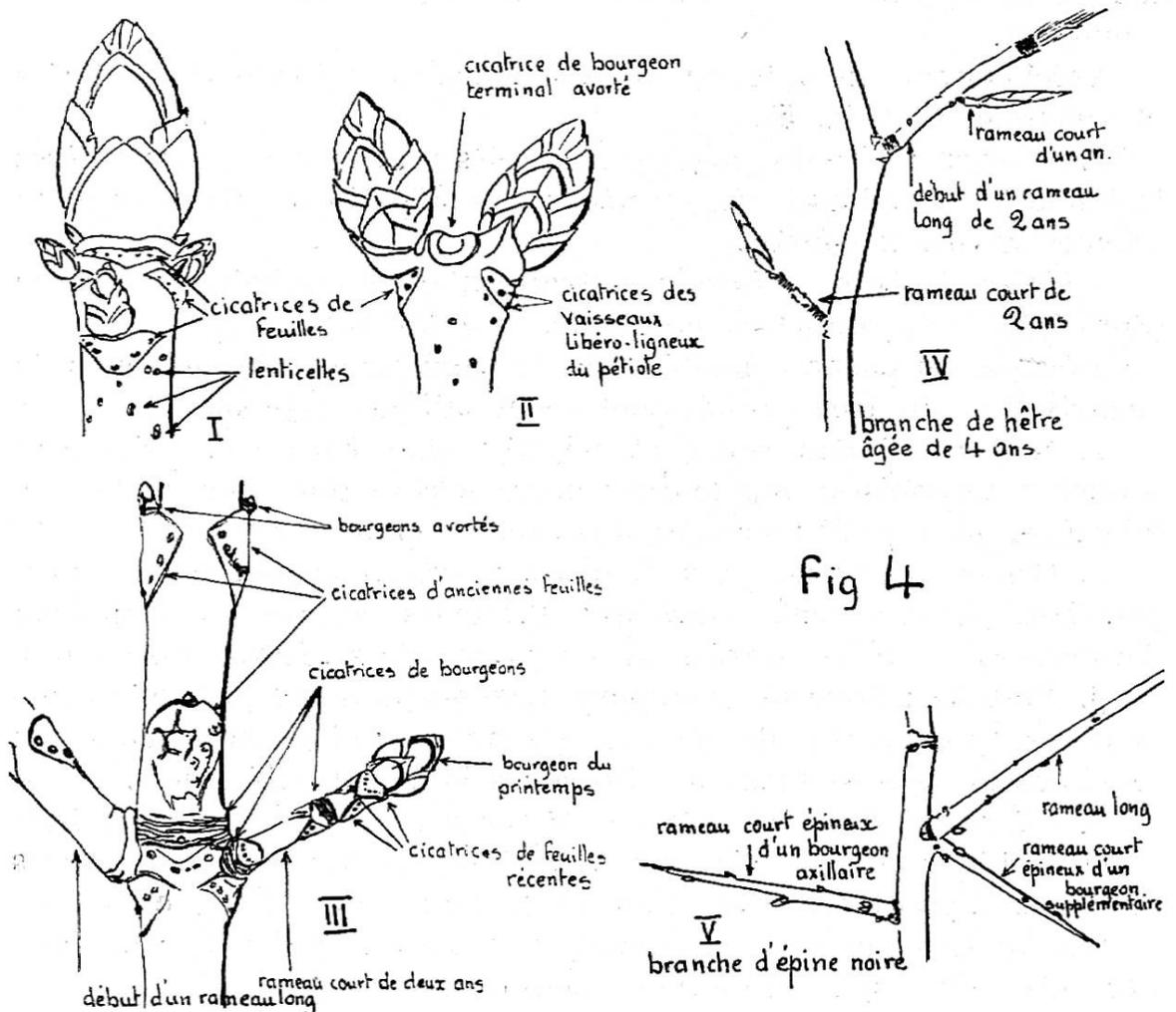


Fig 4

A l'intérieur des bourgeons, on trouvera souvent l'inflorescence, avec toutes ses fleurs prêtes, complètes, quoique leurs organes soient encore à l'état de simples bourrelets. Ces bourgeons, qui donnent à la fois des fleurs et des feuilles, sont des bourgeons mixtes. Dans les arbres fruitiers, les arboriculteurs distinguent le bourgeon à feuilles, allongé et pointu, qu'ils appellent œil à bois, et le bourgeon qui donne exclusivement des fleurs, qui est gros et arrondi, et qu'ils nomment œil à fruit. Cette distinction n'existe que chez certains arbres.

Les écaillés enlevées ou tombées laissent sur la tige des cicatrices serrées en anneau bien marqué. Ces cicatrices annulaires, visibles

ça et là le long de la branche mesurent son âge. Elles sont bien distinctes des traces d'insertion des feuilles, cicatrices en croissants ponctuées de cinq à sept papilles dessinant un V, traces des vaisseaux libéro-ligneux du pétiole de la feuille. Les croquis de la figure 4 montrent en I, un gros bourgeon terminal d'un rejet très vigoureux ; en II, un rameau dont le sommet présente la cicatrice du bourgeon terminal avorté, la croissance simultanée des bourgeons opposés déterminera la formation d'une fourche ; en III, une branche portant un rameau long et, en face, un rameau court de deux ans. Les taches qui parsèment l'écorce en dehors des cicatrices des feuilles sont des lenticelles, organes respiratoires des tiges jeunes. A leur niveau, la couche imperméable de liège est interrompue et l'air atmosphérique peut s'insinuer à l'intérieur des tissus vivants.

Le hêtre n'a que des bourgeons effilés, mais ses rameaux portent longtemps visibles les cicatrices annuelles. On observera ainsi que chaque branche possède des rameaux de deux sortes : rameaux courts et rameaux longs. Les rameaux courts ne s'accroissent pour ainsi dire pas, au bout de six ou sept ans, ils mesurent deux ou trois centimètres, tandis qu'un rameau long s'allonge de plusieurs décimètres par an (IV).

Les arboriculteurs appellent dards ces courts rameaux qui deviennent souvent épineux par avortement de leur bourgeon et sclérisation de leur pointe. C'est en particulier le cas pour les rameaux courts de l'épine noire que représente mon croquis (V). Ces dards des arbres fruitiers, s'ils ne deviennent pas épineux, finissent par acquérir au sommet un œil à fruit, ils sont alors devenus des lambourdes.

E. D.

TEXTES LITTÉRAIRES MARS

Mars était venu, et, de la montagne à la plaine, la terre s'éveillait de son long sommeil. Ni fleurs ni feuilles encore, sauf quelques violettes dans l'herbe, et sur la lisière des bois l'ellébore dressant sa tige bizarre et sa fleur de la même couleur soufrée. Mais la sève gonflait les troncs, l'herbe humide se relevait au soleil nouveau ; dans les bois, les sources et les ruisselets emportaient en hâte les feuilles tombées, comme pour faire disparaître les dernières traces de l'hiver. Quelques rares oiseaux se hasardaient à chanter, la brise semblait souffler plus douce ; ...on sentait le printemps venir, sans le voir encore.

Jean-des-Figues.

PAUL ARÈNE.

La pluie.

J'avais ouvert la fenêtre et je regardais mélancoliquement la pluie tomber. La rue était déserte ; toutes les croisées de la maison

d'en face étaient fermées ; pas un profil aux vitres, pas un passant sur ce pavage de petits cailloux ronds et noirs que la pluie faisait reluire comme les châtaignes mûres. La seule chose qui animât le paysage, c'était la gouttière du toit voisin, espèce de gargouille en fer-blanc figurant une tête d'âne à bouche ouverte, d'où la pluie tombait à flots...

(*Le Rhin.*)

VICTOR HUGO.

LES LIVRES

LA GAMME EN DO MAJEUR

par M. Aeschimann.

Les leçons de solfège, préparées par M. Aeschimann, nous apportent plusieurs suggestions nouvelles :

- 1° Il emploie dès le début les nuances dans l'émission des sons.
- 2° Il fait une grande part aux exercices de composition, ceci afin d'habituer l'enfant à percevoir intérieurement la musique.
- 3° Les exercices d'invention, créés par un élève et déchiffrés par toute la classe, remplacent les exercices de lecture musicale « car, dit M. Aeschimann, cette petite œuvre inédite, cette œuvre qui leur appartient, vaut, aux yeux de ces petits, plus qu'un exercice, très habile assurément, extrait du plus volumineux des livres de solfège ».
- 4° Il préconise enfin l'emploi d'instruments, flûte douce, musique à bouche, tambourin, triangle, etc., pour accompagner l'étude du solfège.

Toutes celles d'entre nous qui ont suivi le cours de solfège organisé par M. Aeschimann le printemps dernier ont pu se rendre compte de l'intérêt et de la joie manifestés par des enfants de sept ans aux leçons de solfège données d'après les principes de notre collègue. Nous avons pu juger aussi des progrès rapides réalisés par les élèves. L'emploi de la flûte douce et des instruments à percussion est vraiment une aide précieuse pour l'enseignement du solfège. J'ai pu le constater bien des fois au cours de cette année. L'enfant qui joue d'un instrument aime à l'emporter à la maison, il s'exerce sans qu'on le lui demande, il crée de nouveaux airs et devient ainsi capable de « sentir » la musique.

La brochure de M. D. Aeschimann « La gamme de do majeur » sera bientôt entre les mains de toutes les institutrices du degré inférieur qui seront comme moi reconnaissantes à son auteur de nous avoir facilité ainsi l'enseignement du solfège. C. S.

*En achetant
vos Meubles
à l'Innovation
vous êtes sûrs
de toucher juste*



GRANDS MAGASINS
INNOVATION
LAUSANNE - RUE DU PONT S.A.

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, Chemin des Cèdres (Chauderon) — LAUSANNE

BACCALAURÉATS - - MATURITÉS

Raccordement aux collèges et gymnases

Past. Paul Cardinaux, direct.

Tél. 3.35.99 ou 2.25.99

Hôtel Victoria Chexbres s. Vevey

Situation magnifique. Vue incomparable.
Grand jardin. Afternoon-Tea. Arrangements
pour week-ends et repas de noces. Repas
servis sur la terrasse.

Prix de pension depuis Fr. 6.50.

AUTOCARS DELECRAZ, GENÈVE

Pâques

NOS BEAUX VOYAGES cars chauffés. — Toute la Provence
4 jours tout compris : Fr. 85.— La Côte d'Azur et Marseille
Fr. 90.— Les 2 Rivières, Turin, Gênes, Nice : Fr. 105.—

COURSES SCOLAIRES, conditions très
avantageuses. Toutes destinations et Circ.
splendide, aisé pour visiter la Suisse et

Expo Zürich

LES RAMEAUX PÂQUES

OFFREZ DES LIVRES
CE SONT LES CADEAUX
LES PLUS APPRÉCIÉS

LIBRAIRIE PAYOT

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

**L'ÉCOLE
LEMANIA**

PREVOIT tous les cas **LAUSANNE** **PRÉPARE** à tous les examens

AUTOCARS DELECRAZ, GENÈVE

Pâques

NOS BEAUX VOYAGES cars chauffés. — Toute la Provence
4 jours tout compris : Fr. 85.— La Côte d'Azur et Marseille
Fr. 90.— Les 2 Rivières, Turin, Gênes, Nice : Fr. 105.—

COURSES SCOLAIRES, conditions très
avantageuses. Toutes destinations et Circ.
splendide, aisé pour visiter la Suisse et

Expo Zürich

COLLÈGE PIERRE VIRET

9, Chemin des Cèdres (Chauderon) — LAUSANNE

BACCALAURÉATS - - MATURITÉS

Raccordement aux collèges et gymnases

Past. Paul Cardinaux, direct.

Tél. 3.35.99 ou 2.25.99

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•
Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emission d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)